



# LETTRE D'INFORMATION

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES DES ENFANTS NÉS EN 2021 RETRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2024

**Inscriptions du lundi 15 janvier au vendredi 29 mars 2024  
en mairie au service Enfance Scolaire  
sur rendez-vous**

Service Enfance Scolaire ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 14h à 17h

Les documents suivants seront à présenter obligatoirement lors du rendez-vous :

- Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour chaque personne vivant au foyer (\*),
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour (à présenter),
- Carte ou justificatif d'identité du(des) parent(s) qui procède(nt) à l'inscription
- S'il y a lieu, extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant l'exercice de l'autorité parentale (\*) ;  
A défaut, fournir une attestation manuscrite de l'autre parent (avec copie de sa carte nationale d'identité ou titre de séjour), par laquelle il autorise l'inscription de l'enfant dans l'école demandée,
- Adresses et n° de téléphone des employeurs de chacun des parents,
- N° d'allocataire de la Caf (donné à la naissance de l'enfant),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois indiquant l'adresse de façon précise : facture EDF-GDF ou facture de téléphone, sauf portable (\*)
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Pour les personnes hébergées, présenter également l'ensemble des documents ci-dessous :
  - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant avec les noms et prénoms des membres de la famille hébergée
  - Taxe d'habitation et justificatif d'identité de l'hébergeant (\*)
  - Justificatif de domicile de l'hébergé : attestation Caf ou justificatif de l'administration : banque ou bailleur social (\*)  
(\*) présenter originaux et photocopies



# INFORMATION

## VACANCES D'HIVER 2024

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LES  
VACANCES D'HIVER 2024**

**LE 28 JANVIER 2024**

**A PARTIR DU 29 JANVIER 2024, LES INSCRIPTIONS  
SERONT ENREGISTRÉES HORS DÉLAI**

**NOUS VOUS RAPPELONS QU'UN DOSSIER  
D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE REMPLI  
PRÉALABLEMENT POUR QUE VOTRE (VOS)  
ENFANT(S) SOI(EN)T ACCUEILLI(S)**

■ Au service enfance scolaire lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 14h à 17h sur rendez-vous.

■ Ou en téléchargeant les formulaires sur le site internet [www.aubergenville.fr](http://www.aubergenville.fr) ou en vous connectant au portail famille <http://portailfamille.aubergenville.fr> à retourner par courriel à [enfance.scolaire@aubergenville.fr](mailto:enfance.scolaire@aubergenville.fr) ou à déposer en mairie.

